

# La police municipale

La Police Municipale, composée de policiers municipaux et d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), est un service de proximité.

Au quotidien, elle veille au respect de la tranquillité publique.

## Les missions de la Police Municipale

- Faire appliquer les arrêtés de police de la Maire
- Veiller au respect du code de la route, du stationnement, des plans de circulation
- Sensibiliser à la sécurité routière
- Encadrer les manifestations publiques
- Sécuriser les abords des écoles
- Constater les nuisances sonores émanant du voisinage
- Mener des actions de prévention et de surveillance dans la commune
- Recueillir les objets trouvés
- Relever les infractions au code de la voirie routière, au code de la santé publique
- Veiller à la tranquillité et à la salubrité publiques.

## Les horaires du poste de Police Municipale

L'accueil du public se fait sur les horaires suivants :

- Lundi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h
- Mercredi : de 8h à 12h



# Contact

**Police Municipale**

**25 rue Pasteur**

**91380 Chilly-Mazarin**

Tél : [01 69 10 09 61](tel:0169100961)

[Formulaire de contact](#)